

RÉSOLUTION N° 501

**QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.539(09), « Quinzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) »,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res.231(VII-O/93) qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve son règlement intérieur;

Que l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il revient à cet organe de recevoir et d'approuver les rapports du CRV et de prendre des décisions à propos de ses recommandations,

DÉCIDE :

1. D'approuver le quinzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV).
2. De demander au Directeur général de mettre en application les recommandations contenues dans ledit rapport.
3. De demander qu'à l'avenir, tous les rapports du CRV contiennent un résumé de toutes les recommandations les plus importantes des commissaires aux comptes au sujet des questions touchant la viabilité financière et l'intégrité de l'information financière pour l'année visée par le rapport, accompagné d'une mention des recommandations similaires des années précédentes qui n'ont pas été mises en œuvre de façon satisfaisante. Ce résumé devra indiquer : i) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chaque recommandation; ii)

le nom du fonctionnaire ou du bureau responsable de la mise en œuvre de la recommandation, afin de garantir que des comptes seront rendus si cette responsabilité n'est pas assumée en temps opportun.